



Faire appel dommages et intérêts

Par **turbines**, le **07/04/2009** à **19:16**

Bonjour,rnrnMa questions concerne "une bagarre".rnrnJ'ai été condamné en juillet 08 à 1 an de prison ferme et à payer des dommages et intérêts.rnCes dommages et intérêts étaient à définir plus tard après l'expertise d'un médecin.rnrnAujourd'hui (avril 09) j'ai été convoqué au tribunal afin de définir ces dommages et intérêts.rnJ'ai déclaré ne pas accepté le montant réclamé par la partie adverse.rnLe délibéré se tiendra dans 1 mois.rnrnLors du jugement en juillet 2008, je n'étais pas assisté d'un avocat.rnEn effet pendant l'instruction, l'affaire tournait plutôt en ma faveur (rapport des policiers et du juge d'instruction) et je ne pensais pas indispensable d'être assisté.rnMais il y a eu "un retournement" de situation. Le juge n'a rien voulu savoir et m'a condamné mais aussi l'autre personne.rnrnAprès le délibéré, je sais que je pourrai faire Appel de la décision concernant les dommages et intérêts.rnrnMa question est : Pourrais je faire appel de la condamnation a 1 an de prison ferme également ? (sachant que lors du 1er jugement, il n'était pas "complet")rnrnEn effet 1 an ferme et XXXXX de dommage et intérêt me paraisse trop élevé surtout que la responsabilité de l'autre personne à été reconnu (il a été également condamné).rnrnMerci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **10/04/2009** à **04:26**

Bonjourrnrnnon l'appel n'est plus recevable concernant la sanction pénale. rnrnRestant à votre disposition